



# Repères

## LA FAMILLE MUTUALISTE

Cette publication de la CRESS Centre-Val de Loire, « Repères » est consacrée à la présentation des 5 familles qui composent le périmètre de l'ESS tel que défini à l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014. La CRESS souhaite ainsi faciliter la connaissance et l'interconnaissance des familles de l'ESS et de ses collègues pour plus de transversalité. Le collège mutualiste de la CRESS Centre-Val de Loire regroupe les mutuelles de santé et les mutuelles d'assurance.

### LES MUTUELLES EN CHIFFRES\*

#### EN FRANCE

**620**

mutuelles, soit **3,9%** des entreprises ESS

**8 025**

établissements\*\* de santé, agences ou sièges

**137 457**

salariés, soit **5.3%** de l'emploi salarié ESS

**122 090 EQTP\*\*\***

Masse salariale brute annuelle de **5,1 milliards d'euros**

#### EN RÉGION

#### CENTRE-VAL DE LOIRE

**16**

mutuelles, soit **0.3%** des entreprises ESS

**348**

établissements\*\* de santé, agences ou sièges, soit **4%** des établissements ESS

**5 497**

salariés, soit **5.9%** de l'emploi salarié ESS

**5 045 EQTP**

Masse salariale brute annuelle de **206 millions d'euros**

### QU'EST-CE QUE LE MONDE MUTUALISTE ?

Le mutualisme désigne un modèle socioéconomique fondé sur la mutualité, action de prévoyance collective par laquelle des personnes se regroupent pour s'assurer mutuellement contre des risques sociaux (maladie, accident, décès...). Le mutualisme est un mouvement fondé sur un système de valeurs de partage et de solidarité rejetant la recherche de profit.

Être mutualiste, c'est avant tout se reconnaître en des principes partagés. ▶▶

\*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019. Les postes annexes et non annexes sont inclus.

\*\*Ce chiffre englobe les Services de Soins et Accompagnement Mutualistes (SSAM), des établissements de santé à tarifs maîtrisés (EPHAD, pharmacie, crèches, magasins d'optique, etc.)

\*\*\*Equivalent Temps Plein

►► Les mutuelles ont un certain nombre de principes communs qui les différencient d'autres types d'organisations :

- la solidarité,
- la lucrativité limitée,
- la démocratie,
- le bien-être des membres.

**Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif organisant la solidarité entre leurs membres, et dont les fonds proviennent des cotisations des membres.** En cela, elles se différencient des sociétés d'assurance de type société anonyme, entreprises de capitaux dont l'objectif est la réalisation de bénéfices et la redistribution par la suite aux actionnaires.

Lorsque les mutuelles couvrent des risques de dommages aux biens et de responsabilité civile elles relèvent du Code des assurances. Lorsqu'elles couvrent des risques liés à la personne humaine (assurance santé complémentaire par exemple), elles relèvent du Code de la mutualité.

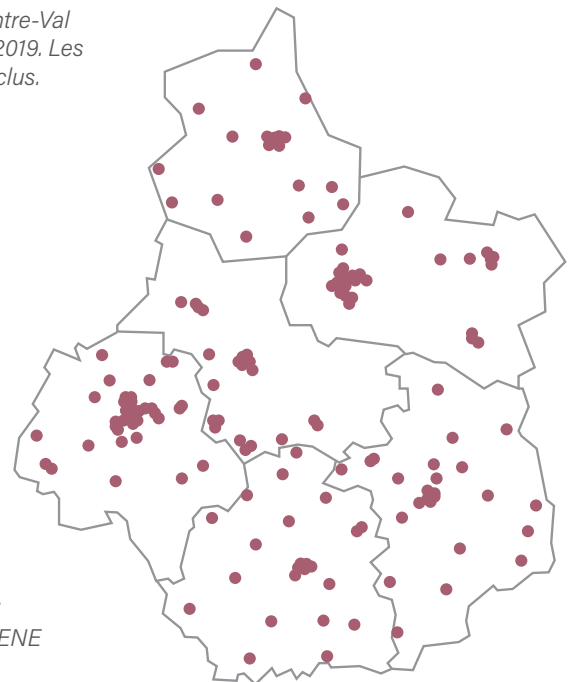
**Les mutuelles et les sociétés d'assurance mutuelles sont des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.**

## REPARTITION DES MUTUELLES ET EFFECTIFS SALARIES DES MUTUELLES PAR DEPARTEMENT

	Etablissements de santé adhérents, agence ou siège d'une mutuelle	Effectifs salariés	Equivalents Temps Pleins
<b>Cher</b>	56	511	470
<b>Eure-et-Loir</b>	35	289	331
<b>Indre</b>	30	299	281
<b>Indre-et-Loire</b>	107	2145	1891
<b>Loir-et-Cher</b>	48	499	452
<b>Loiret</b>	72	1754	1620
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>348</b>	<b>5 497</b>	<b>470</b>

Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019. Les postes annexes et non annexes sont inclus.

En termes de volumes, ce sont les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret qui recensent le plus grand nombre de mutuelles employeuses ainsi que d'effectifs salariés.



## RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS, AGENCES ET SIÈGE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Source : Observatoire régional de l'ESS Centre-Val de Loire, d'après INSEE SIRENE Janvier 2022

### LES DATES CLES

**1791**

Loi Le Chapelier qui interdit de fait la constitution des syndicats et des mutuelles

**1852**

Décret du 26 mars sur les Sociétés de Secours Mutuels approuvées

**1884**

Loi Waldeck-Rousseau, relative à la Création des syndicats professionnels

**1898**

Charte de la Mutualité

**1900**

Loi sur les caisses d'assurance mutuelles agricoles

**1902**

Création de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

**1945**

Mise en place de la Sécurité Sociale

**1947**

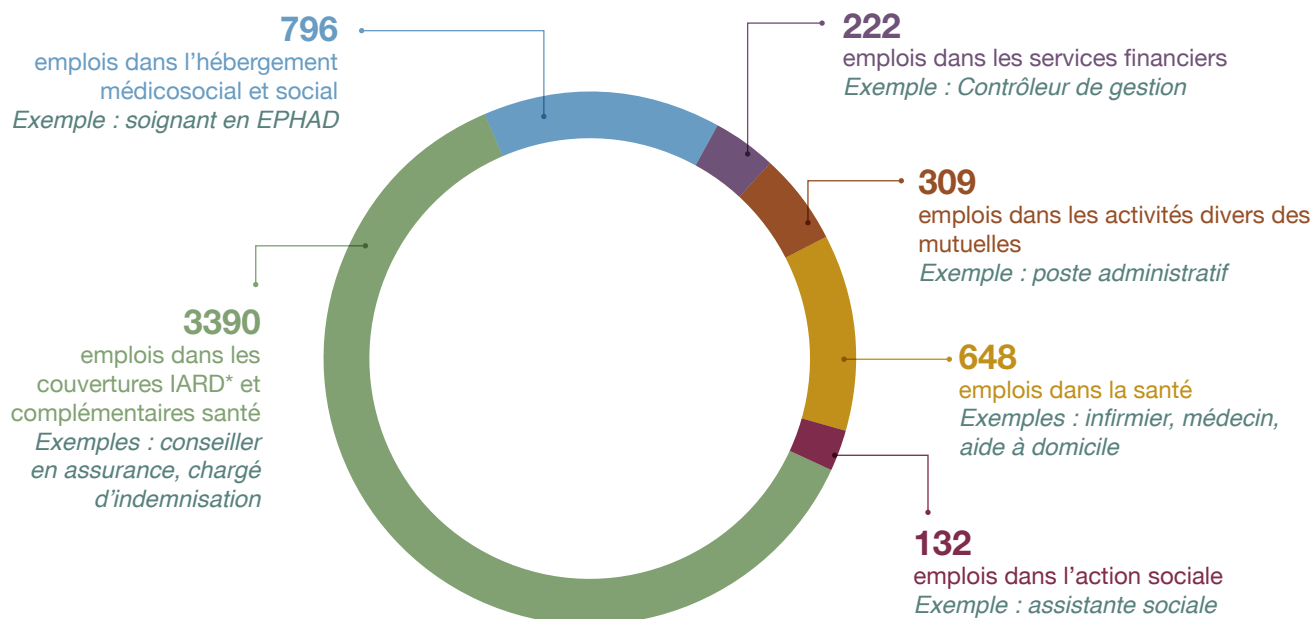
Loi MORICE qui confie aux mutuelles la gestion des régimes de la fonction publique d'Etat

**2000**

Réforme du Code de la Mutualité et des mutuelles de santé

## SECTEURS D'ACTIVITE DES MUTUELLES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

### Répartition des emplois mutualistes par secteurs d'activité en Centre-Val de Loire



\*IARD : Incendies, Accidents et Risques Divers

Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019. Les postes annexes et non annexes sont inclus.

## LES ENJEUX TRANSVERSAUX DES MUTUELLES

### Changement climatique

Canicule, nouvelles maladies, catastrophes naturelles, la crise climatique a refaçonné notre monde contemporain jusque dans des aspects méconnus. Les événements climatiques des décennies à venir s'imposent comme un défi de taille pour la mutualité.

La hausse des températures mondiales s'accompagne d'une augmentation de nouveaux risques sanitaires et de maladies liées au réchauffement climatique, et avec elle se profile une amplification des dépenses de santé. Les ménages plus économiquement faibles seront les plus affectés par cette dépense supplémentaire. La question de la santé nous rappelle à quel point l'humain et la nature sont liés et il est impératif pour les mutuelles de repenser leurs rôles.

Sur le volet de l'assurance, de nombreux assureurs avertissent sur les outils financiers nécessaires pour couvrir les dégâts matériels et humains engendrés par la multiplication des catastrophes naturelles (incendie, inondation, ouragan, etc.). Au-delà

de la question du coût, se pose une question de fond pour l'assurance qui, par principe, couvre des risques éventuels. Or, pour des personnes résidant dans des zones touchées, ces risques sont amenés à se répéter et devenir une certitude.

Pour citer Henri de Castries président de l'Institut Montaigne : « un monde à +2 °C pourrait encore être assurable, un monde à 4 °C ne le serait certainement plus. ».

### Accompagnement numérique

Physique et numérique, la société d'aujourd'hui est hybride. Le numérique est partout. Il est au cœur des usages des nouvelles générations.

Face aux évolutions numériques, les mutuelles multiplient les améliorations et innovations technologiques afin d'améliorer leurs performances et leurs services. Pour être au plus proche de leurs adhérents. La dématérialisation des documents utiles à la vie de tous les jours est devenue une habitude aussi pratique que répandue et rejoint une des premières attentes des citoyens :

la simplification de leurs démarches au quotidien et un confort de vie plus important.

Elles développent également de nouveaux outils, par exemple dans le domaine de la e-santé comme la télémédecine pour le groupe VYV.

Cet essor numérique se doit d'être accompagné.

En France, 13 millions de personnes sont éloignées du numérique et « 38% des usagers apparaissent manquer d'au moins une compétence dans les quatre domaines que sont la recherche d'information, la communication, l'utilisation de logiciels et la résolution de problèmes ».

Une éducation populaire et citoyenne en matière de numérique et la structuration d'une médiation numérique sont nécessaires.

Les mutuelles s'emparent déjà de ce sujet.

Source : INSEE Première « Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numérique de base » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397>

## LES MUTUELLES DE SANTE

### Définition

« Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Elles acquièrent la qualité de mutuelle et sont soumises aux dispositions du présent code à dater de leur immatriculation dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Elles mènent, notamment au moyen des cotisations versées par leurs membres, et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayant droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts, afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie[...] » (Alinéa 1 de l'article L110-1 du Code de la mutualité)

### Objet

Les mutuelles de santé sont des complémentaires santé dont le but est de prendre en charge tout ou partie des dépenses de santé non couvertes par l'assurance maladie obligatoire. Elles viennent donc compléter les remboursements de la Sécurité sociale.

Elles conduisent également des actions de prévoyance visant à prévenir les risques liés à la personne (décès, incapacité de travail ou invalidité), de solidarité et d'entraide.

### Fonctionnement statutaire

Les statuts sont un acte constitutif de la mutuelle de santé. Ils définissent un ensemble de textes qui en fixent les règles de fonctionnement, en renseignant notamment les adhérents de leurs droits et de leurs obligations.

### Fonctionnement interne démocratique : un adhérent = une voix



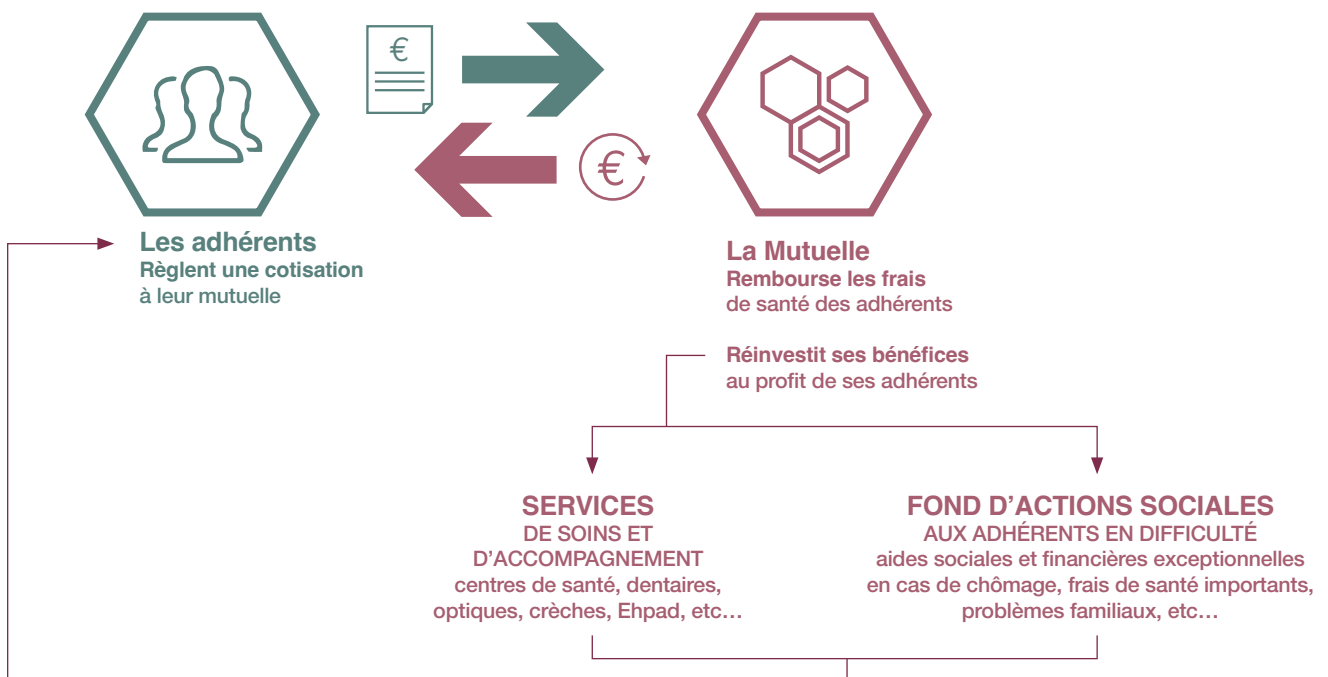
→ : élisent

### Principes

- Organisation à lucrativité limitée dont le fonctionnement est basé sur la solidarité des cotisations.
- Principe d'autogestion par les décisions : les membres des structures de gouvernance sont élus par les adhérents.

- Vocation à apporter des réponses aux besoins sociaux que leurs adhérents expriment.
- Non sélection des risques, absence de questionnaire médical.

### LES MUTUELLES : C'EST SOLIDAIRE



Source : Rapport d'Activité 2021 de la Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF)

## Le Code de la Mutualité

Le code de la mutualité est un recueil des textes juridiques français qui déterminent les statuts, la composition et le fonctionnement des mutuelles. Il est composé de six Livres. Chaque Livre régit une forme de structure.



### Adhérents



### Mutuelles de livre I

Elles représentent les mutuelles et défendent leurs intérêts collectifs. Elles sont des acteurs du débat public sur les questions de santé et de protection sociale.



### Mutuelles de livre II

Elles remboursent tout ou partie des frais de santé de leurs adhérents en complément du régime obligatoire. Elles proposent également des couvertures en matière de prévoyance, de dépendance, de retraite et de décès.



### Unions de Mutuelles de Livre III

Elles gèrent les services de soins et d'accompagnement mutualistes.

Source : Rapport d'Activité 2021 de la Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF)

## La Fédération Nationale de la Mutualité Française - FNMF

« La Fédération nationale de la Mutualité Française est une organisation professionnelle qui représente la quasi-totalité des mutuelles de santé. Créée en 1902, la FNMF est le porte-parole des mutuelles et des unions mutualistes qui la composent. Elle assure la promotion de leurs activités et de leurs idées auprès des pouvoirs publics, des institutions et de tous les acteurs de la santé et de la protection sociale. Son but : contribuer au bien-être des millions de personnes qui font confiance à une mutuelle tout au long de leur vie. » (Source : site FNMF)

## LES ENJEUX DES MUTUELLES DE SANTE

### Les mutuelles au sein du système de protection sociale

Répondre à l'évolution des besoins sociaux et de la société nécessite de questionner le sens, l'essence, le périmètre et le financement de la protection sociale. Par la prévention, les soins et les accompagnements de toute nature, l'ensemble des composantes de la Mutualité Française contribue à l'intérêt général. Il est urgent de retrouver l'ambition de la protection sociale, tant pour le socle socialisé de la Sécurité sociale qu'au travers des couvertures mutualisées, en permettant à chacun d'exercer ses responsabilités individuelles et collectives. Afin d'assurer la robustesse de la protection sociale dans le temps, les évolutions du financement du système de santé et son organisation doivent permettre d'atteindre l'équilibre des comptes des différentes branches. Le financement de la Sécurité sociale doit en effet sortir d'une logique comptable et court-termisme qui organise la pénurie. Les exonérations sociales doivent être systématiquement compensées. La juste contribution de toutes les

richesses produites au financement de la Sécurité sociale doit être recherchée.

Pour garantir un degré de solidarité élevé dans la société, l'articulation indispensable entre Sécurité sociale de haut niveau et acteurs mutualistes est à réaffirmer. Il est nécessaire qu'elle repose sur un partenariat de confiance, pleinement pertinent pour répondre aux priorités de santé publique. La taxation de la complémentaire santé, qui constitue un service essentiel du fait de son rôle dans l'accès aux soins, doit être reconsidérée quant à sa pertinence, sa justesse et son assiette.

### Utilisation des données de santé

Parce qu'elles sont considérées comme sensibles, la gestion des données de santé est encadrée par le règlement européen sur la protection des données personnelles depuis 2018 et par la loi Informatique et libertés de 2019 en France.

En 2022, la Commission européenne a proposé la création de l'espace européen des données de santé (EHDS) afin d'améliorer les prestations de soins de santé dans l'UE. Dans le cadre de l'Union européenne de la santé, la Commission a proposé la création de l'espace européen des

données de santé (EHDS) le 3 mai 2022. Ce règlement doit permettre aux citoyens de contrôler leurs propres données de santé, dans leur pays et par-delà les frontières.

Via les travaux au sein de l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) et l'Association européenne des institutions de la protection sociale (ESIP), la FNMF a suivi de près les développements qui ont précédé la publication de ce projet de règlement et dans ce cadre contribué à la consultation publique lancée par la Commission. La FNMF et ses associations alertent sur l'importance d'accompagner les citoyens dans le développement des compétences numériques nécessaires pour que tout le monde puisse bénéficier de l'EHDS, et que cela ne détermine pas de nouvelles inégalités d'accès à la santé.

Les entreprises du secteur de la santé bénéficieront d'un marché européen pour les systèmes de dossiers médicaux électroniques, sur lequel les normes et les spécifications seront les mêmes. Dans ce cadre, l'AIM et l'ESIP continuent à suivre de près le processus législatif afin que le point de vue des mutuelles et des institutions de la protection sociale soit focalisé sur un meilleur accès à la santé pour les citoyens.

## LES SOCIETES D'ASSURANCE MUTUELLES = LES MUTUELLES D'ASSURANCE

### Définition

Les mutuelles d'assurance ont un statut de société civile sans but lucratif et sont régies par le Code des assurances. « *Les sociétés d'assurance mutuelles ont un objet non commercial. Elles sont constituées pour assurer les risques apportés par leurs sociétaires. Moyennant le paiement d'une cotisation fixe ou variable, elles garantissent à ces derniers le règlement intégral des engagements qu'elles contractent.* » (Article L322-26-1 du Code des assurances)

### Objet

Les mutuelles d'assurance ne proposaient à l'origine que des contrats d'assurance automobile ou habitation. Elles se sont progressivement diversifiées, notamment dans la santé et dans des produits d'épargne et de prévoyance. Elles partagent avec les mutuelles de santé les règles de fonctionnement démocratique et la non-lucrativité, mais elles s'en distinguent par leur régime réglementé par le Code des assurances. Certaines mutuelles d'assurance ont créé des filiales et sont réglementées par le Code de la mutualité. Il faut également distinguer les mutuelles d'assurances des compagnies d'assurances classiques proposant des offres d'assurance et de santé avec un but lucratif.

### Fonctionnement statutaire

Les mutuelles d'assurance sont financées au moyen des cotisations versées par leurs sociétaires



→ : élisent

Les mutuelles d'assurance font parties du collège des Mutuelles de la Fédération Française de l'Assurance (FFA).



## Principes

— Il n'y a pas de partage du capital : la mutuelle d'assurance est la propriété collective de l'ensemble des sociétaires, sans qu'aucun d'entre eux ne puisse se prévaloir d'un droit distinct de celui des autres sociétaires.

— L'objet social des sociétés d'assurances mutuelles recouvre souvent une dimension sociétale reflétant leur volonté de répondre à des besoins sociaux au-delà de leur strict champ professionnel.



## LES ENJEUX DES MUTUELLES D'ASSURANCE

### L'évolution de la mobilité

Nées du besoin de disposer d'une assurance automobile peu chère, les sociétés d'assurance mutuelles seront les premières concernées par les évolutions lourdes qui vont affecter la mobilité. Le renchérissement de l'énergie et des matières premières sur le long terme, les contraintes réglementaires en matière de pollution ainsi que la saturation de l'espace urbain vont rendre l'usage individuel du véhicule de plus en plus contraignant.

De plus, les voitures autonomes telles que les Google Cars menacent potentiellement l'existence des mutuelles d'assurance, même si la perspective de réduction d'accidents qu'elles portent est positive. Ainsi, les mutuelles d'assurances se doivent de se diversifier.

### Une concurrence de plus en plus accrue

Depuis plusieurs décennies, de plus en plus d'acteurs offrent des solutions d'assurance. Le secteur se décroïssonne et s'ouvre aux banques, à la grande distribution, aux sociétés de ventes par correspondance ou encore aux concessionnaires automobiles.

## DE LA MÊME SÉRIE



**Repères n°1** : la famille coopérative – octobre 2022

**Repères n°2** : La famille associative – octobre 2022

**Repères n°4** : Les Fondations et Fonds  
de Dotation – mai 2020

**Repères n°5** : Les SIAE – octobre 2021

L'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire a une fonction d'étude, de support d'aide à la décision et d'appui à la coopération des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire. Son champ d'étude est défini par le périmètre de la loi ESS qui comprend les entreprises relevant des statuts juridiques historiques de l'ESS que sont les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations, ainsi que les sociétés commerciales à utilité sociale et répondant aux principes de l'ESS.

### Ses actions consistent à :

- Centraliser les données quantitatives et qualitatives de l'ESS
- Rendre public ces statistiques
- Développer une expertise territoriale de l'ESS
- Développer des outils favorisant la visibilité et la structuration de l'ESS
- Opérer une veille thématique autour de l'ESS

**Réactualisation** Jeanne FULLOY (CRESS Centre Val de Loire)

**Graphisme** Imagidée • **Impression** Replika

**Comité de rédaction** Collège mutualiste de la CRESS Centre-Val de Loire : Harmonie Mutuelle ; MACIF ; MAIF ; Mutualité Française Centre-Val de Loire ; MGEN ; VYV 3 Centre-Val de Loire



ISSN : 2605 – 8693

### Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

6 ter rue Abbé Pasty  
45400 Fleury les Aubrais

Tél. 02 38 68 18 90  
[observatoire@cresscentre.org](mailto:observatoire@cresscentre.org)  
[cresscentre.org](http://cresscentre.org)

